

Instructions à l'intention du propriétaire – Signifier un avis d'éviction pour arriérés de loyer ou frais de services publics impayés

(Voir page 2 du Formulaire 7)

Signifier un avis d'éviction pour arriérés de loyer ou frais de services publics impayés

1. Veuillez remplir le Formulaire 7 – AVIS D'ÉVICTION IMMÉDIATE ET AVIS POUR ARRIÉRÉS et en conserver une copie.
2. Signifiez l'avis aux locataires, en leur transmettant une copie (joindre preuves de votre grand livre et des factures) de l'une des manières suivantes :
 - a. En remettant une copie directement aux locataires (signification à personne). - OU -
 - b. En affichant une copie sur la porte d'entrée du logement et en envoyant, par la poste, une autre copie aux locataires (vous ne pouvez pas simplement la déposer dans sa boîte aux lettres). - OU -
 - c. En affichant une copie sur la porte d'entrée du logement locatif et en envoyant une copie conforme du document par voie électronique (courriel, message texte, médias sociaux ou télécopieur).

La signification à personne est toujours préférable étant donné que la personne qui a remis l'avis sait et peut dire que les locataires l'ont reçu. Si les locataires ne trouvent pas la copie affichée ou ne reçoivent pas celle envoyée par la poste ou transmise par voie électronique, l'avis immédiat pourrait être invalide.

Si les locataires ne libèrent pas le logement comme il leur a été demandé, seuls des fonctionnaires de justice peuvent expulser les locataires. Pour cela, vous aurez besoin d'une ordonnance de mise en possession que les fonctionnaires de justice exécuteront.

Le Bureau de la location à usage d'habitation peut délivrer une ordonnance de mise en possession. Utilisez le [Formulaire 9a](#) pour en faire la demande.

Vous devez joindre à votre demande ([Formulaire 9a](#)) les documents suivants :

1. Une copie du Formulaire 7, Formulaire 7a (si frais de services publics impayés) pour montrer exactement ce qu'ont reçu les locataires;
2. Une Attestation de signification, signée par la personne qui a signifié l'avis aux locataires, indiquant de quelle façon le Formulaire 7, Formulaire 7a (si frais de services publics impayés) a été signifié;
3. Une copie de votre grand livre (requis pour prouver les arriérés de loyer) et une copie de votre contrat de bail signé (si applicable) – les preuves DOIVENT être présentées avec le formulaire de demande, et
4. Preuves pour arriérés de loyer ou frais de services publics impayés.

Le Bureau de la location à usage d'habitation fixera une audience et vous transmettra un avis d'audience que vous devrez remplir et signifier aux locataires pour leur faire connaître vos intentions ainsi que la date et le lieu de l'audience où ils devront se présenter.

Joignez à l'avis d'audience, signifiée au locataire, une copie de votre grand livre où sont consignés les dates des paiements et le montant des arriérés de loyer.

L'Avis de frais de services publics impayés (Formulaire 7a) DOIT être signifié 15 jours avant signification de ce formulaire.

Avis d'éviction immédiate et avis pour arriérés

Formulaire 7
Bureau de la location
à usage d'habitation

The Residential Tenancies Act, 2006
(loi de 2006 sur la location à usage d'habitation) [articles 57 et 70]

Vous avez des questions au sujet de vos droits?

Communiquez avec le Bureau de la location à usage d'habitation
au 1-888-215-2222 ou à ORT@gov.sk.ca ou consultez Saskatchewan.ca/ort

Aux locataires :

Tous les occupants attirés.

Par le présent, vous êtes avisés de libérer immédiatement le logement locatif situé au :

Adresse	Ville	Province	Code postal
<input type="text"/>	<input type="text"/>	Saskatchewan	<input type="text"/>

Avis d'éviction pour arriérés de loyer **Cocher si applicable**

Le loyer est payable le jour de chaque mois.

Le montant du loyer payable aux termes du contrat de location (bail) s'élève à \$ par mois.

Le montant du loyer en défaut de paiement depuis plus de 15 jours à la date de l'envoi du présent avis s'élève à \$.

Avis d'éviction pour frais de services publics impayés **Cocher si applicable**

L'*Avis de frais de services publics impayés* (Formulaire 7a) DOIT vous avoir été signifié il y a plus de 15 jours (avant réception de ce formulaire) et certains ou tous les frais de services publics dus demeurent impayés.

Le montant du loyer en défaut de paiement et des frais de services publics impayés à la date de l'envoi du présent avis s'élève à \$.

Détails : (énumérez le(s) mois pour lesquels le loyer ou les services ont plus de 15 jours d'arrérages)

Fait à (ville/village)

en Saskatchewan, ce

(date)

Signature du propriétaire ou du représentant

Nom complet du propriétaire (personne ou société)

Adresse postale (en caractères d'imprimerie)

Ville

Province

Code postal

REMARQUE

Tous les propriétaires non résidents doivent nommer un résident de la Saskatchewan à titre de fondé de pouvoir auprès du Bureau de la location à usage d'habitation. Consultez le [Formulaire 1a](#) et, pour obtenir de plus amples renseignements, consultez [cette page](#) du site Web (référence : article 83 de la [The Residential Tenancies Act, 2006](#)).

Les locataires peuvent être tenus de payer les arriérés de loyer et les pertes de loyer au propriétaire s'ils ont contrevenu aux termes du bail.